



ASSOCIATION MAIRES SANS FRONTIÈRES DU PAYS DU PÉRIGORD VERT

7, rue des Mobiles de Coulmiers – 24600 RIBÉRAC

Tél : 05.53.92.41.51 – Fax : 05.53.90.46.96

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 28 Mai 2008

Président : Rémy TERRIENNE

Trésorier : Jean-Marcel BEAU

Secrétaire : Josy MERCIER

Personnes présentes : Rémy TERRIENNE, Président, Mmes Mrs Huguette LORIN (Ribérac), Jocelyne MERCIER (Ribérac), Chantal DUBREUIL (Ribérac), Michel RAGOUT (Ponteyraud), Francis BONHOMME (Ponteyraud), Alain DIEUAIDE (Allemans), Annabelle MERCIER (Ribérac), Chantal et Jean Jack DARIAS (Villeteureix), Pascal et Marie-Christine DUPUY (Allemans), Francis GERVAISE (St-Martin de Ribérac), Gérard VENDENABELLE (St Martin de Ribérac), Jean-Claude DUBOIS (Allemans), Allain TRICOIRE (Allemans), Philippe LONGET (Allemans), Régis BERRY (Bertric-Burée), Elisé HILAIRE (St Sulpice de Roumagnac), Viviane ROUCHAUD (St Victor), Stéphane SENRENT (Tocane St Apre), Gisèle BOISSEL (St Victor), Joël ROUCHAUD (St Victor), Marie-Rose LAMON (Ribérac), Isabelle PEYTOUREAU (Ribérac), Nicole COULAUD (Ribérac), Danielle BOUSQUET (Ribérac), Josette COLLEU (Ribérac), Bernard GILLIBERT (Ribérac), Jean-Marcel BEAU (Ponteyraud), Jean-Pierre CHAUMETTE (Siorac de Ribérac), Bernard BREGERAS (Siorac de Ribérac), Serge OLIVIER (Combéranche Eoeluche), Annie DE LA IGLESIA (St Sulpice de Roumagnac), Philippe DUBOURG (St Sulpice de Roumagnac), Patrice BAUQUÉ (St Martin de Ribérac), Eric DESPORT (St Martin de Ribérac), Henriette GENDRON (La Chapelle Grésignac), Anne-Marie HARRISON (St Privat des Prés), Nathalie BOMPART-PATCHINE (St Privat des Prés), Denise CORTÈS (Grand Brassac), Vincent LACOSTE (Grand Brassac), Joël CONSTANT (Lisle), Bernard RONSE (Lisle), Marcel Malck DIOUF (Périgueux)

Excusés : Ophélie MALEPLATE (St Pardoux de Drôme), Gérard RICHARD (Villeteureix), Marie-Jeanne et Jacques VIAN, Michel LORIN, Nadine DIGNAC, Samantha HERBERT (St Pardoux de Drôme)

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- Renouvellement du Bureau
- Bilans moral et financier de 2007
- Étude des actions à mener en 2008
- Questions diverses

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Président, présente aux nouveaux délégués le but de l'association qui a pour principale volonté d'intervenir au titre de l'aide humanitaire en direction des populations étrangères, comme cela avait été le cas pour la ROUMANIE, la GEORGIE, l'ASIE lors du tsunami, et le SENEGAL.

Un tour de table est fait pour que chacun se présente et fasse part à l'assemblée de leur expérience personnelle.

Le Président remercie l'ensemble des intervenants, souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et leur explique les dernières actions qui ont été réalisées au Sénégal. Il avait été décidé de s'orienter vers l'alimentation en eau potable, problème important pour les populations de villages éloignés, qui n'ont que des puits où ils puisent de l'eau saumâtre, avec les conséquences que cela implique surtout au niveau sanitaire. L'une en 2004/2005 avec l'installation d'un groupe électrogène sur l'île de N'gadior pour assurer un meilleur débit et permettre la distribution d'eau 2 fois par jour, matin et soir, au lieu d'une fois tous les 2 jours. De plus, l'eau distribuée provient d'une nappe située à environ 25 m de profondeur, elle est donc de meilleure qualité et surtout moins saumâtre. L'autre en 2006/2007 avec une extension d'environ 3 km, du réseau d'eau, provenant d'un forage à Toubacouta, pour permettre l'alimentation de deux villages Dassilamé et Sourou, soit une population d'environ 700 personnes.

Il indique également qu'il avait été décidé le principe de toujours faire participer les villageois à nos actions. L'association MSF prend en charge les fournitures, matériels, mais laisse à la charge des populations la main d'oeuvre. En effet, nous nous sommes aperçus qu'il était inutile de vouloir faire des opérations qu'ils ne souhaitent pas vraiment, car à la longue cela ne sera pas suivi d'effet. Mais s'ils s'investissent dans un projet qui leur tient à coeur, notamment au niveau de l'eau, celui-ci aura toutes les

chances de durer, car comme cela nous a été dit, quand ils ont connu la possibilité d'avoir de l'eau potable, il est difficile de revenir en arrière.

Monsieur le Président, après avoir demandé s'il y avait des questions particulières sur ce qu'il venait de dire, passe au premier point de l'ordre du jour pour la mise en place du conseil d'administration et du bureau.

MODIFICATION DES STATUTS

Dans un premier temps, Monsieur le Président indique qu'une modification des statuts doit être faite, car dans la modification faite lors de l'assemblée générale du 16 Novembre 2003, notamment à l'article 9 il a été repris la constitution du conseil d'administration et le paragraphe relatif à la constitution du bureau a été omis. Précédemment celui-ci était composé d'un Président, un Trésorier et un Secrétaire. Il propose d'en profiter pour modifier la composition du bureau en nommant, un président, un vice-président, un trésorier, un trésorier adjoint, un secrétaire, un secrétaire adjoint et trois membres.

L'Assemblée Générale à l'unanimité, approuve la modification des statuts, savoir :

EXTRAIT DES STATUTS DU 16 NOVEMBRE 2003 ARTICLE 9 : CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU

Ancien libellé

L'Association est gérée par un Conseil d'Administration élu pour 3 ans par l'Assemblée Générale et qui comprendra :

- 2 membres par commune adhérente
- 5 membres élus par les membres associés réunis en collège

La fonction des membres du Conseil d'Administration représentant les communes cessera à l'expiration de leur mandat représentatif.

En cas de vacance le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé au remplacement définitif par l'Assemblée Générale la plus proche. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Nouveau libellé

1°) CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Association est gérée par un Conseil d'Administration élu pour 3 ans par l'Assemblée Générale et qui comprendra :

- 2 membres par commune adhérente.
- 5 membres élus par les membres associés réunis en collège

La fonction des membres du Conseil d'Administration représentant les communes cessera à l'expiration de leur mandat représentatif.

En cas de vacance le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement des ses membres. Il est procédé au remplacement définitif par l'Assemblée Générale la plus proche. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

2°) BUREAU

Le Bureau est constitué :

- d'un Président
- un Vice-Président
- un Trésorier
- un Trésorier Adjoint
- un Secrétaire
- un Secrétaire Adjoint
- trois membres

MISE EN PLACE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

Monsieur le Président indique que nous allons maintenant passer à la mise en place du Conseil d'Administration et du Bureau

Après appel des candidatures, l'Assemblée Générale, à l'unanimité approuve la mise en place du Conseil d'Administration et du Bureau de la manière suivante :

1°) CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) 2 Membres par communes adhérentes

ALLEMANS	TRICOIRE	Alain
	DUBOIS	Claude
BERTRIC BUREE	BERRY	Claude Régis
	LE DOEUFF	Nathalie
COMBERANCHE EPELUCHE	OLIVIER	Serge
	COULOUME	Francine
GRAND-BRASSAC	CORTES	Denise
	LACOSTE	Vincent
JUMILHAC LE GRAND	KARP	Michel
	CONGÉ	Yves
LA CHAPELLE GRESIGNAC	GENDRON	Henriette
LISLE	CONSTANT	Joël
	RONSE	Bernard
PONTEYRAUD	BEAU	Jean-Marcel
	RAGOUT	Michel
RIBERAC	TERRIENNE	Rémy
	LORIN	Huguette
SIORAC DE R	CHAUMETTE	Jean-Pierre
	BREGERAS	Bernard
ST MARTIN DE RIBERAC	BAUQUÉ	Patrice
	DESPOIT	Eric
ST PARDOUX DE DRÔNE	MALEPLATE	Ophélie
	HERBERT	Samantha
ST SULPICE DE ROUMAGNAC	DUBOURG	Philippe
	DE LA IGLESIA	Annie
ST VICTOR	ROUCHAUD	Viviane
	BOISSEL	Gisèle
ST PRIVAT DE PRES	HARRISON	Anne-Marie
	BOMPART-PATCHINE	Nathalie
TOCANE ST APRE	SENRENT	Stéphane
	LACHAIZE	Pierre
VANXAINS	GIROUX	Gilles
	LAURENT	Henri Pascal
VILLETUREIX	TORRES	Rolland
	LAPRADE	Claude

b) 5 Membres élus parmi les membres associés

Alain DIEUAIDE	- ALLEMANS
Jocelyne MERCIER	- RIBERAC
Francis GERVAISE	- ST MARTIN DE RIBERAC
Bernard GILLIBERT	- RIBERAC
Marei-Christine DUPUY	- ALLEMANS

2°) BUREAU

Le Conseil d'administration procède à la mise en place du Bureau. Ont été nommés au poste de :

Président	Rémy TERRIENNE
Vice-Président	Alain DIEUAIDE
Trésorier	Jean-Marcel BEAU
Trésorier Adjoint	Stéphane SENRENT
Secrétaire	Jocelyne MERCIER
Secrétaire Adjoint	Huguette LORIN
Membres	Marie-Christine DUPUY
	Joël CONSTANT
	Régis BERRY

BILAN FINANCIER 2007

Monsieur le Président, félicite les élus et avant de donner la parole au Trésorier pour la présentation du bilan financier 2007, tient à préciser qu'en ce qui concerne les voyages qui sont faits dans le cadre de nos actions, ils sont entièrement à la charge des participants. Le montant des subventions des communes et adhésions des individuels est totalement consacré aux actions de l'association.

Jean-Marcel BEAU présente le bilan financier de l'année 2007, qui se résume de la manière suivante :

COMPTE	LIBELLES	DEBIT	CREDIT
Dépenses			
616000	Primes d'assurances	148,00	
624110	Voyage au Sénégal (solde)	17 950,80	
657400	Subventions Solde action 2007	700,00	
658000	Charges diverses		
660000	Charges financières		
Recettes			
701050	Cotisations des individuels		805,00
701110	Solde des participants voyage 2007		6 885,21
747400	Subvention des Communes		2 206,55
777000	Produits financiers		190,14
	TOTAUX	18 798,80	10 086,90
	Résultat exercice 2007 : Déficit	-8 711,90	
	Report résultat antérieur : excédent	17 696,52	
	EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	8 984,62	

DISPONIBILITÉ AU 31/12/07	
COMPTE COURANT	210,33
COMPTE SUR LIVRET	8 774,29
CAISSE	
TOTAL	8 984,62

RESULTAT CONSOLIDÉ AU 31/12/07

	8 984,62
TOTAL CONSOLIDÉ	8 984,62

La disponibilité financière de l'association, au 31/12/07 est donc de 8 984,62 €.

Après vote de l'assemblée, le bilan est adopté à l'unanimité.

BILAN PREVISIONNEL 2008

Monsieur le Président reprend la parole pour informer les membres qu'en 2008 deux sponsors, à qui nous avons présenté les actions de notre association, nous ont répondu favorablement pour un partenariat de 1 000 € chacun. Il s'agit de FRANCE TELECOM et SO.GE DO.

Le Trésorier évoque ensuite le bilan prévisionnel de 2008 qui s'établirait de la manière suivante :

- Excédent reporté de 2007	8 984,62 €
- Cotisation des communes 0,15 €/h	2 107,90 €
- Cotisation des individuels 23 €/personne	500,00 €
- France télécom	1 000,00 €
- SO GE DO	1 000,00 €

soit 13 592,52 € auxquels il convient de déduire notre prime d'assurance RC d'environ 160 €, ce qui laisse environ 13 400 € pour les actions à mener.

PROJETS D' ACTIONS 2008

Pour 2008, le Président demande aux membres s'ils ont des projets à soumettre à l'assemblée et fait part de contact pris avec notre interlocuteur au Sénégal pour deux propositions d'opération, toujours en relation avec l'alimentation en eau, l'un pour alimenter l'école du village de LIMANE à côté de SOKONE, et pour un nouveau village. Pour l'instant aucun autre projet n'est soumis, Monsieur le Président demande donc d'aval de l'assemblée générale pour que les membres du Bureau puisse étudier les dossiers qui doivent nous parvenir d'ici quelques semaines.

Les membres présents mandatent le Bureau pour étudier les propositions que nous allons recevoir et engager les actions à mener en fonction de ce qui vient d'être décidé par l'assemblée. Courant septembre, le Bureau présentera à l'assemblée générale, les actions à entreprendre ou engager.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de fixer les contributions pour 2009. D'un commun accord il a été décidé que la contribution des communes passera à 0,20 € par habitant (base recensement INSEE au 01/01/09 – population municipale) ; celle-ci étant inchangée depuis la création de l'association. Les cotisations des adhérents individuels seraient elles inchangées, soit 23 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et les membres se sont retrouvés autour du pot de l'amitié.

LE PRESIDENT,

LE TRESORIER,

Rémy TERRIENNE.

Jean-Marcel BEAU.